



DECLARATION DES IMMEUBLES

**TAXE IMMOBILIERE SUR LES
PERSONNES MORALES**

Article 169 octies du Livre I du CGI

BP : 217 NyTél. 20 72 23 66 / 67
Site web : www.impots.gouv.ne

I. IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE

NIF :

Nom-prénom : Tél

Activité :

Adresse : Commune..... Quartier : Rue.....

Porte..... Îlot..... Parcelle..... Réf. Cadastrale.....

II. IDENTIFICATION DES IMMEUBLES

N° d'ordre	Prix d'acquisition des terrains	Prix d'acquisition, de revient des constructions et assimilés ou montant total des investissements	Outillage des établissements industriels attaché au fonds à perpétuelle demeure	Prix d'acquisition, de revient des aménagements, agencements, installations	Parcelles	Ilots ou lots	Réf. cadastrale ou titre foncier
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

1. Êtes-vous bénéficiaire de l'un des régimes prévus par le code des investissements ou un autre régime dérogatoire ? Oui Non

Si oui Arrêté ou Décret

Préciser la nature du régime d'agrément et la date de son octroi. Si le régime ne concerne que l'un de vos établissements ou locaux, donnez toute indication utile.....

Autres exonérations temporaires.....

2. Si vous êtes propriétaire ou locataire du matériel informatique ou mécanographique utilisé, précisez la valeur de ce matériels (prix d'acquisition figurant au bilan) ou le montant du loyer annuel payé.....

NB : Joindre une feuille si nécessaire pour les éléments à déclarer en respectant les colonnes et indications prévues par l'Administration fiscale.

Date, signature et cachet du contribuable

A _____

Certifie, sous peine de sanctions, que les éléments déclarés sont rigoureusement exacts